

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que la ferme sise 14, rue de Cessange à Leudelange se caractérise comme suit :

La ferme (GEN) est située dans le noyau historique de Leudelange, précisément en bordure orientale de la configuration historique du village. Il s'agit d'un ensemble de taille notable qui s'est développé durant des siècles. La partie la plus ancienne et avec le plus de valeur patrimoniale est la partie visible à partir de la rue : une ferme en L (TYP), entourant une avant-cour, composée d'une maison d'habitation, flanquée à gauche par une annexe agricole et une autre annexe implantée en retour d'équerre. À droite, la cour est fermée par un corps de bâtiment peu profond et bas, abritant des garages/remises. À l'arrière de cette partie historique de l'ensemble se développent diverses autres constructions agricoles, dont la majorité date de la seconde moitié du XX^e siècle et ne présentent aucune valeur architecturale ou patrimoniale.

La carte de Ferraris (1771–1778)¹ indique la présence de constructions à cet emplacement du village, mais la ferme concernée n'y apparaît pas de manière clairement identifiable. Cependant, sur le premier plan cadastral de 1823², la ferme en L, composée de la maison d'habitation et de ses annexes (TYP), est nettement reconnaissable. La maison d'habitation présente des caractéristiques de l'architecture (rurale) traditionnelle du XVIII^e siècle, visibles dans l'agencement des façades, la forme et le style des ouvertures, ainsi que dans la volumétrie générale (PDR). Par conséquent, la date de construction peut être située dans la seconde moitié, voire à la fin du XVIII^e siècle, ce que confirme l'inscription de la date de 1783 sur la clé de voûte du portail de la grange. Un premier agrandissement a eu lieu au milieu du XIX^e siècle, lorsqu'une petite construction a été ajoutée à droite de la maison et fermait partiellement la cour de ce côté³. À un moment donné, entre le début et le milieu du XX^e siècle, cette extension a été prolongée ou reconstruite jusqu'à la route, de même que l'annexe agricole a été prolongée à l'arrière⁴. Les agrandissements et nouvelles constructions se sont ensuite poursuivis jusqu'à la fin du XX^e siècle.

La maison d'habitation se distingue par son gabarit de taille remarquable. Elle s'élève sur deux niveaux surmontés d'un demi-niveau (abritant de petites lucarnes d'aération et d'éclairage des combles sous la corniche). Les façades se terminent par des corniches moulurées en pierre et l'ensemble est

¹ Bibliothèque royale de Belgique, Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris, Planche 245 Weilerlatour, 1771-1778. (Même si la carte de Ferraris comporte parfois des imprécisions ou des déformations, il est essentiel de la replacer dans son contexte puisqu'elle répondait à des objectifs militaires et a été réalisée avec les moyens techniques disponibles à l'époque.)

² Administration du cadastre et de la topographie, plan cadastral historique, commune de Reckange, section A de Leudelange, planche A4, 1823 sqq. (entre 1823 et 1856 Leudelange appartenait à la commune de Reckange)

³ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°5159 de l'exercice de 1858.

⁴ Il n'existe pas d'enregistrement de ces modifications. Sur un plan cadastral de 1877 et sur la « Bodenkarte » de 1901-1909 ces constructions ne sont pas encore en place. Cependant, l'image aérienne de 1951 montre un bâtiment allant jusqu'à la rue et la prolongation de la grange vers l'arrière.

surmonté d'une toiture en croupettes (AUT/PDR). La façade principale se divise de manière bien rythmée et bien proportionnée en trois travées d'ouvertures, dont celle de gauche abrite l'entrée. La porte d'entrée n'est pas d'origine mais du début du XX^e siècle (AUT/PDR/EVO). Elle est en bois avec la partie supérieure en verre et en ferronnerie. Les différents éléments de décoration, dans la partie en bois ou en ferronnerie, rappellent l'Art nouveau et permettent à dater la porte. Les baies des fenêtres sont rectangulaires et les encadrements sont en pierre de taille (sauf les appuis qui ont été refaites en carreaux). Ils présentent une feuillure et des linteaux droits surmontés d'arcs segmentaires (AUT/PDR). La façade latérale droite présente ou moins une ouverture murée au rez-de-chaussée (car donnant sur le jardin voisin) et deux petites ouvertures dans le pignon. La façade postérieure n'a pas pu être visitée. En général, la maison d'habitation a conservé sa structure bâtie, reconnaissable de l'extérieur, tandis que pour l'intérieur une visite serait nécessaire afin de confirmer l'état de conservation.

Les annexes agricoles sont légèrement moins hautes que la maison, laissant au logis la place centrale dans l'ensemble (TYP). Elles présentent en façade principale des ouvertures de différentes tailles et formes. Les portails, fenêtres, portes et trous d'aération sont typiques de ce genre de construction et sont placés selon la fonction des volumes intérieurs (passage, granges, étables) (PDR/EVO). Outre l'agrandissement de la partie arrière des annexes, de nouvelles ouvertures ont été créées au fil du temps, comme c'est le cas dans la majorité des constructions agricoles historiques. Ces ouvertures datent de différentes époques et témoignent de l'adaptation aux besoins, ce qui est tout à fait habituel pour des bâtiments d'exploitation. Le portail de grange, dont l'encadrement en pierre naturelle, sous forme d'arc en anse de panier, porte la date de 1793, est l'élément le plus ancien (AUT/PDR), tandis que la grande ouverture au rez-de-chaussée du corps de bâtiment en perpendiculaire est l'élément le plus récent. En général, les annexes ont conservé une grande partie de leur substance bâtie historique, dont notamment les murs porteurs et les charpentes (AUT/PDR). Elles font partie de l'ensemble historique d'un point de vue spatial et fonctionnel et leurs volumes accompagnent la maison et la mettent en valeur.

L'ensemble historique de la ferme, qui compte parmi les constructions les plus anciennes du village, a conservé une grande partie de son authenticité et, par conséquent, il témoigne de l'architecture rurale, traditionnelle aussi bien au niveau local que national. Cela est d'autant plus important que les témoins du passé rural de Leudelange deviennent de plus en plus rares. En outre, la ferme est un élément marquant au niveau urbanistique. Ainsi, d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique, elle présente un intérêt public justifiant sa protection.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), évolution et développement des objets et sites (EVO).

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de la ferme sise 14, rue de Cessange à Leudelange (no cadastral 1090/5093). 11 voix pour un classement et 4 abstentions. Les fermes sises 9 et 14, rue de Cessange à Leudelange se situent au noyau historique de Leudelange et marquent l'espace-rue à cet endroit par leur implantation ainsi que par leur ampleur. Les membres regrettent toutefois que les intérieurs des différents immeubles n'aient pas pu être visités par les agents de l'INPA jusqu'à présent.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, Lisa Hoffmann, Michel Pauly, Patrick Bastin, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 25 septembre 2025